

MOTION ENTENTE MORGIENNE

« Pour une meilleure défense des intérêts des Morgiens ».

Nous sommes de plus en plus nombreux à penser que les problèmes et les défis qui se posent à une ville comme Morges doivent être analysés et souvent résolus sur un plan régional. Que ce soit une tâche régaliennne comme la Police, une tâche sociale comme l'ARASMAC ou un projet d'infrastructure comme le centre aquatique, toutes dépassent largement le périmètre de la ville.

Pour qu'une logique de région ou d'agglomération s'installe à moyen/long terme, il ne suffit pas de vouloir régler les aspects techniques. Il faut mettre en place une véritable gouvernance régionale, tant sur le plan de l'exécutif que du législatif.

L'EM constate que nous ne parlons pas assez « région » de manière proactive. Nous sommes à Morges souvent sur la défensive ou dans la réaction (récents exemples : le contournement de l'autoroute, la PRM, l'ARASMAC.

En tant que Chef lieu, nous créons et entretenons un nombre considérable d'infrastructures, nous subventionnons des clubs sportifs et des associations en tout genre, dont profitent aussi les habitants des communes voisines. Le trafic à Morges et les nuisances qui en découlent n'est pas principalement dû aux Morgiens. Les actes d'incivilité portent aussi la signature de personnes venant de communes avoisinantes, les activités culturelles que nous subventionnons rayonnent bien au-delà de la Commune, etc.

L'objectif de la motion de l'EM est d'encourager la Municipalité à développer une politique régionale cohérente et proactive, de la soumettre au Conseil communal, et d'en discuter ouvertement avec les communes du district pour ensuite mieux défendre les intérêts de Morges. Plus concrètement, l'EM propose une démarche en 3 étapes :

1. Faire un bilan de nos relations et engagements de voisinage. Quelles sont les institutions/infrastructures/prestations et services auxquels les communes du district contribuent d'une manière ou d'une autre ?
2. Revisiter les clés de répartition (ou de contribution) et vérifier si le traitement qui est réservé à Morges est justifié.

3. Revisiter la représentativité de Morges dans les projets/associations en fonction du critère de la population et de celui de la contribution aux coûts.

Par cette motion, l'EM ne veut pas encourager une bataille de tranchées. Nous voulons simplement ouvrir un dialogue proactif qui doit mener à des conclusions « win-win ». Si par contre le dialogue avec les communes échoue, nous aurons alors la légitimité de défendre nos intérêts unilatéralement. Nous avons été élus pour représenter et défendre les intérêts de Morges. Prenons 3 exemples récents pour illustrer notre motion :

1. La volonté populaire a présidé à l'installation en 2012 de la Police Région Morges regroupant au départ 4 communes (Morges, St-Prex, Prévèrenge et Tolochenaz) auxquelles se sont jointes les communes de Lussy et Buchillon en 2013. La Police Région Morges (PRM) donne globalement satisfaction à tous les partenaires, autant sur le fonctionnement que sur la répartition des frais. Etablis selon une clé avec coefficient des facteurs de pondération, Morges prend à sa charge près des 2 tiers de des coûts, le tiers restant étant à charge des 6 autres communes. En revanche, la répartition des délégués au Conseil Intercommunal et au Comité Directeur n'est nullement en rapport avec la prise en charge des frais. Depuis l'adhésion de Lussy et Buchillon, Morges a perdu la majorité des délégués et donc du pouvoir décisionnel. Cette représentativité est encore nettement plus faible dans les commissions ad hoc sur les préavis du Comité Directeur. Morges dispose au plus de 2 commissaires dans une commission en comptant par ex. 9, comme ce fut le cas pour le nouvel hôtel de police. De l'avis des commissaires de ce préavis, il y a là matière à réflexion, la représentation de la commune "qui paye le plus" n'étant pas assurée.
2. La réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la bibliothèque a nécessité une demande de crédit de CHF 1'135'000. 42% des usagers sont domiciliés à Morges, alors que les coûts des infrastructures et les charges annuelles sont assumés entièrement par la Ville. La commission ad hoc qui a étudié le préavis avait d'ailleurs "*évoqué la possibilité de mieux faire assumer le coût de la bibliothèque par les personnes non domiciliées à Morges...*" !

3. Les TPM développent toujours plus de nouvelles lignes hors zone morgienne. La clé de répartition des charges dévolue à notre commune est-elle de ce fait toujours adaptée à ce nouveau contexte, en d'autres termes la Commune n'assume-t-elle pas trop de charges eu égard au développement régional des TPM ?

Notre motion a pour but de revoir les relations de voisinage, les clés de répartition ainsi que la gouvernance des projets qui dépassent les limites de la ville de Morges, afin de prendre le cas échéant les mesures correctrices éventuelles qui devraient se refléter dans le premier budget de la nouvelle législature.

Eric Décosterd